

---

**AN 2017**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 11 juillet 2017 à 19h00**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard THALAMY.

**ETAIENT PRESENTS** : M. THALAMY Bernard, M. BLANCHET Christian, Madame VETIZOU Stéphanie, Monsieur Serge MOURET, Monsieur DEBONNAIRE Bruno (maire et adjoints – e), Mme BERGEON Albine, M. BESSOULE Christophe, M. CHRETIEN Pierre-Louis, Mme GAGNANT Véronique, Monsieur GOTTE Joël, Mme NOUHAUD Colette Conseillers (–ères) Municipaux (– pales)

Formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : M. Emmanuel CORET (représenté par Bernard THALAMY), M. Christophe DELAGE (représenté par Christian BLANCHET), M. André DUCAILLOU (représenté par Stéphanie VETIZOU).

**ETAIT ABSENT EXCUSE SANS POUVOIR** :

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Fabienne GOURSEROL

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance. Monsieur Pierre-Louis CHRETIEN est désigné secrétaire. Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

2017-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

2017-082 – BUDGET : admission en non-valeur

2017-083 – PRIX DES SERVICES : restaurant scolaire, garderie, activités périscolaires, ALSH

**2017-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.**

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

**2017-082 – BUDGET**

**ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le maire indique au Conseil Municipal que malgré les diligences et poursuites réglementaires, la Trésorerie Limoges Banlieue n'a pu encaisser les titres de recette émis à l'encontre d'une famille, pour un montant de 259.27 €.

Le maire demande au conseil municipal de statuer sur la demande de la Trésorerie et propose de passer en non valeur la somme de 259.27 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**11 juillet 2017**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** de passer en non valeur le somme de 259.27 €

**PRÉCISE** que ce montant est inscrit au Budget Primitif 2017.

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier.

**2017-083 – PRIX DES SERVICES**

**RESTAURANT SCOLAIRE-GARDERIE-ALSH**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** les tarifs forfaitaires du restaurant scolaire, ainsi que le tarif occasionnel pour l'année 2017-2018 selon le tableau ci-annexé.

**RAPPELLE** que la facturation sera établie mensuellement de septembre 2017 à juin 2018 et donc lissée sur 10 mois.

**PRÉCISE** que les tarifs seront appliqués à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

LA SEANCE EST LEVEE A 20h00

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

**11 juillet 2017**

BLANCHET Christian		CORET Emmanuel	EXCUSE
VETIZOU Stéphanie		DELAGE Christophe	EXCUSE
MOURET Serge		DUCAILLOU André	EXCUSE
DEBONNAIRE Bruno		GAGNANT Véronique	
BERGEON Albine		GOTTE Joël	
BESSOULE Christophe		GOURSEROL Fabienne	ABSENTE
CHRETIEN Pierre-Louis	SECRETAIRE	NOUHAUD Colette	